

audit énergétique peik: Protection des données et responsabilité

L'utilisation des outils PEIK est soumise à l'acceptation des conditions suivantes:

Protection des données

Des données sont recueillies au cours de l'audit énergétique dans le but de fournir les meilleures prestations possibles à votre PME. A moins que la PME concernée n'ait expressément donné son consentement, ces données ne sont pas transmises à des tiers et ne sont pas utilisées à d'autres fins que l'audit PEIK. Le secrétariat PEIK se réserve le droit de transmettre aux tiers concernés les données nécessaires pour un encouragement, un soutien ou une prestation supplémentaire. Certaines données peuvent être utilisées sous forme anonymisée à des fins d'analyse.

Le secrétariat PEIK et les partenaires concernés ne sont pas autorisés à utiliser les données pour des activités dépassant le cadre du mandat PEIK; ils doivent détruire ces données une fois le mandat terminé. Le secrétariat PEIK s'engage à observer les dispositions de la législation suisse sur la protection des données. Il s'engage également à prendre les précautions utiles sur les plans technique et organisationnel afin de protéger contre tout accès non autorisé les données traitées dans le cadre de l'exécution du contrat.

Exclusion de la responsabilité concernant l'outil d'audit énergétique PEIK

L'outil d'audit énergétique est à la disposition de toute personne intéressée. Les algorithmes de calcul utilisés pour les différentes mesures proposées ont été validés par un organisme indépendant. L'exactitude des calculs incombe à l'utilisateur de l'outil.

Les analyses effectuées au moyen de l'outil d'audit PEIK ne sont pas pertinentes pour l'exécution des exigences légales (p. ex. exécution de l'article sur les gros consommateurs par les cantons, exemption de la taxe sur le CO₂, remboursement du supplément).

L'utilisation de l'outil dans le cadre d'un audit PEIK demeure réservée aux conseillers PEIK accrédités. Les recommandations des conseillers énergétiques sont formulées scrupuleusement et les rapports d'audit sont vérifiés ponctuellement par le secrétariat. La responsabilité pour l'exactitude des recommandations et des mesures proposées n'est pas engagée.

Version du 8 mars 2018